

PROCÈS-VERBAL DE LA VINGT-DEUXIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BARREAU DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2020-2021 TENUE LE 17 SEPTEMBRE 2020, À COMPTER DE 8H30 PAR WEBEX

---

Sont présents :

- M. le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin
- M<sup>e</sup> Serge Bernier, vice-président
- M<sup>e</sup> Audrey Gagnon, vice-présidente
- M<sup>e</sup> Maria Giustina Corsi
- M<sup>e</sup> Stéphanie Lisa Roberts
- M<sup>e</sup> Catherine Claveau
- M<sup>e</sup> Myralie Roussin
- M<sup>e</sup> Normand Auclair
- M<sup>e</sup> Isabelle Blouin
- M<sup>e</sup> Isabelle Cloutier
- M. Pierre Delisle
- M<sup>me</sup> Hasnaa Kadiri
- M<sup>me</sup> Diane Sicard-Guindon
- M. Bruno Simard

Sont absents :

- M<sup>e</sup> Julien Beaulieu
- M<sup>e</sup> Sophia Rossi Lanthier

Est invitée :

- M<sup>e</sup> Sophie Gagnon, directrice générale, Juripop (point 7.1)

Autres participants :

- M<sup>e</sup> Catherine Ouimet, directrice générale
- M<sup>e</sup> Lise Tremblay, conseillère spéciale à la direction générale
- M. Ali Pacha, chef de cabinet
- M<sup>e</sup> André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre

Secrétaire de la séance :

- M<sup>e</sup> Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre
-

## 1. **MOT DE BIENVENUE**

---

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil d'administration.

Il confirme que la séance du Conseil des sections prévue la semaine prochaine en semi-présentiel pourrait avoir lieu uniquement de façon virtuelle. Une décision sera prise d'ici la fin de la semaine.

### 1.1 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de l'ordre du jour proposé.

Les membres du Conseil d'administration adoptent l'ordre du jour proposé.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**D'APPROUVER l'ordre du jour suivant :**

- 1.1 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 1.2 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 1.3 **RAPPORT DU BÂTONNIER**
- 1.4 **RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**
- 2. **DOSSIERS STRATÉGIQUES**
  - 2.1 **RÉFORME DES TARIFS DE L'AIDE JURIDIQUE**
  - 2.2 **SUIVI DE LA MODERNISATION DE LA JUSTICE**
  - 2.3 **JUSTICE DANS LE NORD ET TABLE SOCIOJUDICIAIRE**
    - 2.3.1 **PROJET DE LETTRE CONCERNANT LE PREMIER BILAN ANNIVERSAIRE DU RAPPORT VIENS**
    - 2.3.2 **REPRISE DES ACTIVITÉS JUDICIAIRES AU NUNAVIK ET EN TERRITOIRE CRI**
  - 2.4 **RÉFORME DU PROGRAMME DE L'ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC**
  - 2.5 **MILIEU DE TRAVAIL INCLUSIF ET EXEMPT D'HARCÈLEMENT ET DE DISCRIMINATION**
  - 2.6 **BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE DES AVOCATS**
  - 2.7 **AVENIR DE LA PROFESSION**
- 3. **POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP**
  - 3.1 **RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES**
  - 3.2 **TABLEAU DE BORD**
  - 3.3 **NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LES REGISTRES DES TESTAMENTS ET MANDATS**
  - 3.4 **GROUPE DE TRAVAIL SUR LE RACISME SYSTÉMIQUE - SOUS-GROUPE L'ACCÈS À LA PROFESSION - RAPPORT D'ÉTAPE**
  - 3.5 **MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION APOSTILLE**

- 3.6 PROJET DE LOI 35 - LOI VISANT À MODERNISER CERTAINES RÈGLES RELATIVES À LA PUBLICITÉ FONCIÈRE ET À FAVORISER LA DIFFUSION DE L'INFORMATION GÉOSPATIALE
  - 4. GOUVERNANCE
  - 5. PROTECTION DU PUBLIC
  - 6. TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS
  - 7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS
  - 7.1 PRÉSENTATION - JURIPOP
  - 7.2 INTERPRÈTES JUDICIAIRES
  - 7.3 PROPOSITION DES RÈGLES POUR LE RETRAIT DU TITRE AVOCAT ÉMÉRITE
  - 7.4 DEMANDES DE FINANCEMENT DES ORGANISMES LIÉS - FÉJ
  - 7.5 DEMANDE DE FINANCEMENT DE L'INSTITUT DE RÉFORME DU DROIT
  - 7.6 PROGRAMME MAC
  - 8. VARIA
  - 9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION
  - 9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL
  - 9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION
  - 9.3 RAPPORTS FINANCIERS
  - 9.4 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE VIRTUELLE DU 11 SEPTEMBRE 2020
  - 9.5 TABLEAU DE SUIVIS DES INTERVENTIONS JUDICIAIRES DU BARREAU DU QUÉBEC
- 1.2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU 21 JUILLET 2020 AINSI QUE LES 11, 12, 13, 21 ET 28 AOÛT 2020**
- 

Inf : Les membres du Conseil d'administration approuvent les procès-verbaux des séances des 21 juillet 2020 ainsi que les 11, 12, 13, 21 et 28 août 2020 sans correction et la liste des documents à être rendus publics.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**D'APPROUVER les procès-verbaux des 21 juillet 2020 ainsi que les 11, 12, 13, 21 et 28 août 2020 avec corrections sans correction;**

**D'APPROUVER la liste des documents de la séance du 28 août 2020 à être rendus publics.**

### 1.3 **RAPPORT DU BÂTONNIER**

---

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin présente son rapport qui inclut les principales rencontres et discussions tenues dans les dernières semaines.

Il invite les membres du Conseil d'administration à lui poser des questions.

#### 1.4 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Inf : M<sup>e</sup> Catherine Ouimet présente son rapport de la directrice générale et les documents qui l'accompagnent.

Elle invite les membres à lui poser des questions sur son rapport. Aux questions des membres, elle précise ce qui suit :

- **Rencontre du bac à sable** : La rencontre visait à effectuer le suivi d'un dossier particulier. Une nouvelle rencontre sera fixée sous peu pour continuer les travaux du groupe de travail.
- **Appel téléphonique avec Hill + Knowlton** : Un appel de courtoisie de la firme Hill + Knowlton pour assurer le suivi du contrat actuel.
- **Discussion avec Juriconcept** : Un appel téléphonique avec le président de Juriconcept pour discuter du calculateur de délais qui a été mis à jour pour tenir compte des arrêtés en lien avec la suspension des délais.
- **Discussion de la rentrée scolaire de l'École** : La rencontre visait à faire le suivi de la rentrée scolaire de l'École. La rentrée s'est très bien déroulée.
- **Rencontre pour l'Espace A** : La rencontre visait à faire le suivi de la mise en place d'un nouvel espace virtuel de communication avec les membres.

Elle résume les documents soumis aux membres relativement aux finances du Fonds d'études juridiques (FEJ). On anticipe une diminution des revenus du fonds par rapport aux projections initiales en raison d'un écart défavorable dû à la baisse des taux d'intérêt de placement et d'une baisse des sommes déposées en fidéicommiss par les membres. Par conséquent, on entrevoit des revenus moins importants qu'anticipés pour le FEJ pour cette année.

Comme cette situation risque de durer quelques années, elle recommande d'être prudent dans l'attribution des subventions afin de ne pas trop diminuer le capital du FEJ.

## 2. DOSSIERS STRATÉGIQUES

### 2.1 RÉFORME DES TARIFS DE L'AIDE JURIDIQUE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin fait le suivi de ce dossier.



[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

## **2.2 SUIVI DE LA MODERNISATION DE LA JUSTICE**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du rapport de la vice-présidente Audrey Gagnon, représentante du Barreau du Québec à ce sous-comité.

Monsieur le bâtonnier Grondin demande une précision sur le point 7.1 du rapport qui prévoit de revoir les règles applicables aux procédures en délaissement forcé, en recouvrement d'un loyer résultant d'un bail commercial et en revendications des biens.

Madame la vice-présidente Gagnon explique qu'en raison de la probabilité que les tribunaux soient saisis d'un grand nombre de demandes dans ces matières en raison de la levée de la suspension des délais de prescription et de procédure civile, la mise en place d'une solution temporaire est envisagée à court terme pour améliorer l'efficacité.

Elle ajoute que plusieurs autres mesures prévues dans ce document ont été proposées par le Barreau du Québec et vont permettre une meilleure efficacité du système de justice, notamment d'accroître le nombre de situations donnant ouverture à des décisions sur dossier et d'accroître le recours à la médiation aux petites créances.

## **2.3 JUSTICE DANS LE NORD ET TABLE SOCIOJUDICIAIRE**

---

### **2.3.1 PROJET DE LETTRE CONCERNANT LE PREMIER BILAN ANNIVERSAIRE DU RAPPORT VIENS**

---

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souligne que le projet de lettre déposé résulte des réflexions des membres du Conseil d'administration lors de la dernière séance quant à la meilleure façon d'interpeller le gouvernement à l'anniversaire du Rapport Viens.

M<sup>e</sup> Isabelle Blouin, membre du Comité sur le système de justice dans les communautés autochtones de la Côte-Nord, est d'avis que cette lettre démontre l'intérêt et

l'engagement du Barreau à effectuer un suivi des recommandations émises dans le cadre du Rapport Viens.

Plusieurs membres du Comité sur le système de justice dans les communautés autochtones et sur le système de justice au Nunavik félicitent M<sup>e</sup> Fanie Pelletier et M<sup>e</sup> Sylvie Champagne pour la rédaction de la lettre.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** le projet de lettre préparé à l'attention de M. Simon Jolin-Barrette, ministre de la Justice du Québec et M<sup>me</sup> Sylvie d'Amours, ministre responsable des Affaires autochtones;

**D'APPROUVER** le projet de lettre tel que soumis.

### 2.3.2 REPRISE DES ACTIVITÉS JUDICIAIRES AU NUNAVIK ET EN TERRITOIRE CRI

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée.

### 2.4 RÉFORME DU PROGRAMME DE L'ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC

---

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin fait le résumé du dossier.

[REDACTED]

### 2.5 MILIEU DE TRAVAIL INCLUSIF ET EXEMPT DE HARCÈLEMENT ET DE DISCRIMINATION

---

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin fait le suivi de ce dossier.

Ce nouveau point à l'ordre du jour inclut les sujets suivants : la lutte contre le harcèlement sexuel et la discrimination raciale. Pour la question du harcèlement sexuel, une rencontre sera fixée prochainement.

## **2.6 BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE DES AVOCATS**

---

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souligne que les travaux du comité ont repris.

## **2.7 AVENIR DE LA PROFESSION**

---

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin confirme que les travaux des sous-groupes de travail continuent.

## **3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP**

---

### **3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

---

Inf : Les membres prennent connaissance du rapport du Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques (SOAJ).

### **3.2 TABLEAU DE BORD**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

### **3.3 NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LES REGISTRES DES TESTAMENTS ET MANDATS**

---

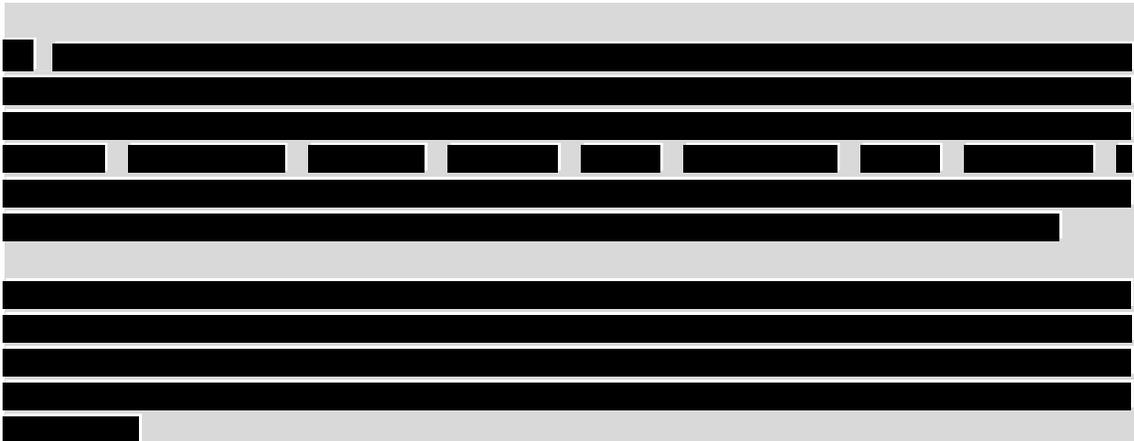
Inf : Ce point est remis à la séance du mois d'octobre.

### **3.4 GROUPE DE TRAVAIL SUR LE RACISME SYSTÉMIQUE - SOUS-GROUPE L'ACCÈS À LA PROFESSION - RAPPORT D'ÉTAPE**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du rapport d'étape du sous-groupe de travail sur l'accès à la profession.





### 3.5 MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION APOSTILLE

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la note de service rédigée par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les recommandations soumises par le SOAJ.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** la note de service du 3 septembre 2020 de M<sup>e</sup> Réa Hawi, avocate au Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques;

**D'ENTÉRINER** les recommandations contenues dans la note de service du 3 septembre 2020 de M<sup>e</sup> Réa Hawi, avocate au Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques.

### 3.6 PROJET DE LOI 35 - LOI VISANT À MODERNISER CERTAINES RÈGLES RELATIVES À LA PUBLICITÉ FONCIÈRE ET À FAVORISER LA DIFFUSION DE L'INFORMATION GÉOSPATIALE

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la note de service rédigée par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec le projet de lettre rédigé par le SOAJ.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** l'invitation reçue par le Barreau du Québec en commission parlementaire pour l'étude détaillée du projet de loi n°35;

**CONSIDÉRANT** le sommaire exécutif préparé par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques et les documents qui l'accompagnent;

**CONSIDÉRANT les impacts potentiels du projet de loi n°35;**

**CONSIDÉRANT les recommandations de la cellule de positionnement du Barreau du Québec;**

**DE NE PAS faire de présentation en commission parlementaire;**

**D'ENDOSSER le projet de lettre à titre de position du Barreau du Québec.**

#### **4. GOUVERNANCE**

---

Inf : Ce sujet n'est pas traité à la présente séance.

#### **5. PROTECTION DU PUBLIC**

---

Inf : Ce sujet n'est pas traité à la présente séance.

#### **6. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS**

---

Inf : Ce sujet n'est pas traité par les membres du Conseil d'administration.

#### **7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS**

---

##### **7.1 PRÉSENTATION - JURIPOP**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée.

Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souhaite la bienvenue à M<sup>e</sup> Sophie Gagnon, directrice générale de Juripop.

Elle présente le rapport de reddition de compte de l'année dernière. Elle demande aux membres du Conseil d'administration de lui poser des questions sur le sujet.

Elle présente la demande de financement 2020-2021 :

- **Concours de plaidoirie (19 000 \$)** : Pour le moment, Juripop a reçu plusieurs demandes d'inscription d'écoles malgré le contexte particulier. Les ateliers seront donnés de façon virtuelle. On demande au Barreau du Québec de renouveler son financement au même montant que l'année dernière.

- **La clé juridique (30 000 \$)** : Ce projet a débuté l'année dernière. Ce sont des ateliers donnés par des avocats de Juripop dans des milieux de travail visant à prévenir et à mettre fin au harcèlement psychologique et sexuel en milieu de travail. Ce projet avait été entièrement subventionné l'année dernière par la CNESST. La subvention de la CNESST a été renouvelée partiellement cette année. Juripop doit donc combler la différence pour continuer ce projet. L'objectif de ce projet est d'avoir un impact dans les milieux plus défavorisés. Juripop a reçu des demandes de plusieurs organismes dans le milieu culturel cette année. La demande de subvention est équivalente à celle des juristes urbains donnée par le Barreau l'année dernière, soit 30 000\$. À la question d'un membre, M<sup>e</sup> Gagnon confirme que seuls les organismes à but non lucratif qui ont accès à cette offre de Juripop.
- **Subvention à la mission (100 000 \$)** : M<sup>e</sup> Gagnon souligne que Juripop demande pour la première fois cette année une subvention à sa mission. Elle présente aux membres du Conseil d'administration les avantages d'une subvention à la mission (amplification de l'impact des projets, meilleure agilité en temps de crise, accès aux populations moins prioritaires, leadership dans la recherche et la réforme du droit). Une telle subvention aurait un impact exponentiel pour améliorer l'accès à la justice au Québec.

M<sup>e</sup> Gagnon demande aux membres s'ils ont des questions sur le sujet.

Aux questions de membres, M<sup>e</sup> Gagnon répond :

- Pour le projet de Clé juridique, la demande de subvention au Barreau vise à combler les sommes manquantes suite à la réduction de la subvention par la CNESST.
- Pour le projet de concours de plaidoirie, les sommes requises à titre de charges salariales sont liées à la responsable du projet qui coordonne les efforts des écoles et des bénévoles.

M<sup>e</sup> Gagnon quitte la salle des délibérations.

La demande de subvention est étudiée par les membres au point 7.4.

## 7.2 INTERPRÈTES JUDICIAIRES

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée, soit les positions antérieures du Barreau du Québec sur la question des interprètes judiciaires.

M<sup>me</sup> Hasnaa Kadiri, administratrice et interprète, souligne que ce dossier ne semble pas avoir fait l'objet d'une analyse exhaustive depuis les recommandations émises par le Barreau du Québec en 2013. Par ailleurs, ces recommandations n'ont pas été mises en place depuis 2013. Elle partage les recommandations du Barreau du Québec de l'époque. Elle rajoute qu'il y a présentement une demande criante pour les interprètes en langue autochtone. Les interprètes ont également besoin d'une meilleure offre de formation selon elle.

Monsieur le bâtonnier Grondin souligne que ce dossier est lié à la mission du Barreau du Québec. Il recommande la création d'un groupe de travail pour analyser la situation des interprètes judiciaires au Québec et mettre à jour les recommandations du Barreau du Québec.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec la création du Groupe de travail sur la situation des interprètes judiciaires au Québec.

Madame la vice-présidente Audrey Gagnon, M<sup>me</sup> Hasnaa Kadiri, M<sup>e</sup> Isabelle Blouin et M<sup>e</sup> Maria Giustina Corsi sont intéressées à siéger sur ce groupe de travail. Le SOAJ assurera le secrétariat et la coordination des travaux de ce groupe de travail.

Une membre du Conseil d'administration discute de l'enjeu de la traduction des jugements en langue anglaise. Il semble que les ressources pour la traduction de certains jugements rendus par les tribunaux de première instance soient insuffisantes.

M<sup>e</sup> André-Philippe Mallette souligne que cet enjeu est discuté au sein du comité d'accès à la justice en langue anglaise du Barreau de Montréal. Il suggère que cet enjeu distinct y soit abordé.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord pour que ces deux sujets soient traités de façon distincte. Un suivi sera effectué avec le Barreau de Montréal sur l'état des discussions dans le dossier de la traduction des jugements.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT la mission du Barreau du Québec de protection du public;**

**CONSIDÉRANT l'importance du travail des interprètes judiciaires dans l'administration de la justice au Québec;**

**DE CRÉER un groupe de travail sur la situation des interprètes judiciaires;**

**DE MANDATER ce groupe de travail pour analyser la situation des interprètes judiciaires au Québec et mettre à jour les recommandations du Barreau du Québec à cet égard;**

### 7.3 PROPOSITION DES RÈGLES POUR LE RETRAIT DU TITRE AVOCAT ÉMÉRITE

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration continuent les discussions amorcées lors de la dernière séance du Conseil d'administration en lien avec ce point.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]

[REDACTED]

#### 7.4 DEMANDES DE FINANCEMENT DES ORGANISMES LIÉS - FÉJ

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée.

À la lumière du rapport sur l'état des finances du fonds d'études juridiques, Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin recommande l'application de principes généraux pour l'évaluation des demandes de subvention des organismes liés (Éducaloi, Justice Pro Bono et Juripop). La situation actuelle a causé des difficultés financières à tous, incluant le Barreau du Québec qui a dû procéder à la mise à pied et à la révision des heures de travail de plusieurs employés. Il est important de faire preuve de prudence à l'égard des sommes qui se trouvent dans le FEJ afin d'en assurer la pérennité. Il propose que les demandes d'augmentation présentées cette année ne soient pas accordées même s'il s'agit de demande en lien avec la Covid-19.

M<sup>e</sup> Catherine Ouimet résume les demandes de financement des différents organismes liés.

Les membres du Conseil d'administration discutent des différentes demandes de financement aux points 7.4.1 à 7.4.3.

##### 7.4.1 DEMANDE DE FINANCEMENT - JUSTICE PRO BONO

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration discutent de la demande de financement de Justice Pro Bono présentée les 9 juillet et 28 août dernier, soit :

- 100 000 \$ pour le financement à la mission (augmentation de 30 000 \$ par rapport à l'exercice 2019-2020);
- 50 000 \$ pour le partenariat médico-juridique à l'Hôpital de Montréal pour Enfants (augmentation de 20 000 \$ par rapport à l'exercice 2019-2020);
- 10 000 \$ pour les projets informatiques (nouvelle demande de financement).

Après discussion, les membres du Conseil d'administration sont en accord pour accorder le financement suivant à Justice Pro Bono pour l'exercice 2020-2021 :

- 70 000 \$ pour le financement à la mission;
- 30 000 \$ pour le financement du partenariat médico-juridique à l'Hôpital de Montréal pour Enfants.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** le rapport d'activités 2019-2020 et la demande de financement 2020-2021 transmis par M<sup>e</sup> Nancy Leggett-Bachand, directrice générale de Justice Pro Bono à monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin en date du 9 juin 2020 relativement au partenariat de Justice Pro Bono et du Barreau du Québec pour l'exercice financier 2020-2021;

**CONSIDÉRANT** la présentation de M<sup>e</sup> Nancy Leggett-Bachand au Conseil d'administration du Barreau du Québec lors des séances du 9 juillet et du 28 août 2020;

**CONSIDÉRANT** l'importance de la mission de Justice Pro Bono et son lien direct avec la mission du Barreau du Québec;

**CONSIDÉRANT** l'article 15 (2) h) de la *Loi sur le Barreau du Québec*, RLRQ, c. B-1 qui prévoit l'objectif du Fonds d'études juridiques;

**D'ACCORDER** une subvention totale de 100 000 \$ à Justice Pro Bono pour l'exercice 2020-2021 à même le Fonds d'études juridiques et ventilée de la façon suivante :

- 70 000 \$ à titre de subvention à la mission de Justice Pro Bono;
- 30 000 \$ pour le projet de partenariat médico-juridique à l'Hôpital de Montréal pour Enfants;

**DE DEMANDER** à Justice Pro Bono une reddition de comptes quant à l'utilisation de ces sommes.

#### 7.4.2 DEMANDE DE FINANCEMENT - ÉDUCALOI

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration discutent de la demande de financement présentée par Éducaloi présentée le 28 août 2020, soit :

- 285 800 \$ pour le financement à la mission (augmentation de 61 383 \$ par rapport à l'exercice 2019-2020)

Après discussion, les membres du Conseil d'administration sont en accord pour accorder une subvention à Éducaloi pour l'exercice financier 2020-2021 au même montant que celle versée lors de l'exercice 2019-2020 avec indexation (indice des prix à la consommation du Grand Montréal) tel que le prévoit la pratique établie avec Éducaloi, soit :

- 230 656 \$ pour le financement à la mission.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** la demande de financement 2020-2021 présentée par M<sup>e</sup> Ariane Charbonneau, directrice générale de Juripop, et M<sup>e</sup> François Rolland, président du Conseil d'administration d'Éducaloi, au Conseil d'administration du Barreau du Québec le 28 août 2020 relativement au partenariat d'Éducaloi et du Barreau du Québec pour l'exercice financier 2020-2021;

**CONSIDÉRANT** l'importance de la mission d'Éducaloi et son lien direct avec la mission du Barreau du Québec;

**CONSIDÉRANT** l'article 15 (2) h) de la *Loi sur le Barreau du Québec*, RLRQ, c. B-1 qui prévoit l'objectif du Fonds d'études juridiques;

**CONSIDÉRANT** la pratique d'indexation de la subvention d'Éducaloi considérant qu'il est un outil d'accès à la justice dont la mission correspond aux objectifs stratégiques du Barreau du Québec en la matière;

**CONSIDÉRANT** la subvention de 224 417 \$ versée à Éducaloi pour l'exercice 2019-2020;

**CONSIDÉRANT** l'indice des prix à la consommation du grand Montréal de 2,78 %;

**D'ACCORDER** une subvention totale de 230 656 \$ à la mission d'Éducaloi pour l'exercice 2020-2021 à même le Fonds d'études juridiques;

**DE DEMANDER** à Éducaloi une reddition de comptes quant à l'utilisation de ces sommes.

#### 7.4.3 DEMANDE DE FINANCEMENT - JURIPOP

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration discutent de la demande de financement présentée par Juripop présentée en ce jour, soit :

- 100 000 \$ pour le financement à la mission (nouvelle demande de financement).
- 19 000 \$ pour le financement du projet de concours de plaidoirie (demande de financement similaire à celle accordée pour l'exercice 2019-2020).
- 30 000 \$ pour le financement du projet « la clé juridique » (nouvelle demande de financement pour l'exercice 2020-2021 en remplacement d'une autre subvention de 34 020 \$ donnée au projet « Juristes urbains » lors de l'exercice 2019-2020).

Après discussion, les membres du Conseil d'administration sont en accord pour accorder le financement suivant à Justice Pro Bono pour l'exercice 2020-2021 :

- 19 000 \$ pour le financement du projet de concours de plaidoirie;
- 30 000 \$ pour le financement du projet « la clé juridique ».

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** la reddition de compte 2019-2020 et la demande de financement 2020-2021 présentée par M<sup>e</sup> Sophie Gagnon, directrice générale de Juripop, au Conseil d'administration du Barreau du Québec le 17 septembre 2020 relativement au partenariat de Juripop et du Barreau du Québec pour l'exercice financier 2020-2021;

**CONSIDÉRANT** l'importance de la mission de Juripop et son lien direct avec la mission du Barreau du Québec;

**CONSIDÉRANT** l'article 15 (2) h) de la *Loi sur le Barreau du Québec*, RLRQ, c. B-1 qui prévoit l'objectif du Fonds d'études juridiques;

**D'ACCORDER** une subvention totale de 49 000 \$ à Juripop à même le Fonds d'études juridiques et ventilée de la façon suivante :

- 19 000 \$ pour le financement du projet de concours de plaidoirie;
- 30 000 \$ pour le financement du projet « la clé juridique »;

**DE DEMANDER** à Juripop une reddition de comptes quant à l'utilisation de ces sommes.

## **7.5 DEMANDE DE FINANCEMENT DE L'INSTITUT DE RÉFORME DU DROIT ET DE LA JUSTICE**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée.

Les membres du Conseil d'administration discutent du projet de l'IRDJ et sont d'avis que le Barreau du Québec ne devrait pas participer ou contribuer à ce projet.

## **7.6 PROGRAMME MAC**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée.

Monsieur le bâtonnier Grondin souligne le succès du programme et les nombreux remerciements reçus des membres. Il remercie les membres du comité chargé d'évaluer ces demandes de leur travail.

Il ajoute avoir préparé un projet de réponse à la présidente de l'Association professionnelle des avocates et avocats du Québec (APAAQ) en lien avec les demandes de l'APAAQ à l'égard du programme MAC.

Aux questions des membres, M<sup>e</sup> Catherine Ouimet confirme que les statistiques liées au profil des demandes de MAC n'ont pas encore été dénombrées. Le comité s'est concentré sur l'application du programme pour le moment.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec le projet de réponse à l'APAAQ.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** la correspondance reçue datée du 21 août 2020 de M<sup>e</sup> Catia Larose, présidente du conseil d'administration de l'Association professionnelle des avocates et avocats du Québec (APAAQ);

**CONSIDÉRANT** le projet de lettre adressée à M<sup>e</sup> Catia Larose, présidente du conseil d'administration de l'Association professionnelle des avocates et avocats du Québec (APAAQ);

**D'APPROUVER** le projet de lettre tel que soumis.

## **9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION**

---

### **9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

### **9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

### **9.3 RAPPORTS FINANCIERS**

---

Inf : Ce sujet n'est pas traité à cette séance du Conseil d'administration.

### **9.4 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE VIRTUELLE DU 11 SEPTEMBRE 2020**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

**9.5 TABLEAU DE SUIVIS DES INTERVENTIONS JUDICIAIRES DU BARREAU DU QUÉBEC**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Le Président,

La Secrétaire,

---

Paul-Matthieu Grondin  
Bâtonnier du Québec

---

Sylvie Champagne  
Secrétaire de l'Ordre